

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 29 JUIN 2023

relatif à la composition de la liste des représentants du personnel au conseil médical ministériel désignés par le comité social d'administration de l'administration centrale

NOR : JUST2318116A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de l'administration centrale du 21 juin 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical ministériel les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	Mme FAUTRA Aline
2	Mme DEREAC Conception
3	M. MARTIGNE Christophe
4	M. SANNIER Philippe
5	M. RAPENNE Denis
6	M. ESTIBALS Jean-Marie
7	Mme BENAKLI Malika

- 8 Mme VILLAIN Malika
- 9 Mme CHAIGNEPAIN Cécile
- 10 Mme FABRE Laura
- 11 M. LUCAS Sébastien
- 12 Mme LELAURIN Alexa
- 13 Mme MAROTEL Camille
- 14 Mme THOMAS Lindsey
- 15 M. ACARY Alexis

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 3

Le chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice

Fait le **29 JUIN 2023**

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service des ressources humaines,



N. de SAUSSURE